

Aux représentant-e-s des médias

La Commune de Milvignes renouvelle l'offre de bons d'achat en faveur de ses commerces locaux

La Commune de Milvignes propose la vente de bons d'achat de CHF 10.- à utiliser dans les commerces locaux participant à l'action. Cette offre permettra à toutes les personnes intéressées de soutenir le commerce de proximité dans les villages d'Auvernier, Bôle et Colombier.

Les bons d'achat distribués par la commune à toute la population lors de la crise Covid en 2020 ont rencontré un franc succès. Le système d'utilisation des bons ayant fait ses preuves, la Commune de Milvignes a décidé de poursuivre sur cette lancée avec la vente de bons d'achat par internet. Le lien pour acheter ces bons d'achat est <https://milvignes.hostcard.ch>

Des informations relatives à la vente des bons sont disponibles sur le site internet communal. Un lien vers la plateforme d'achat y figure, ainsi que la liste des commerces participants et les conditions d'utilisation de ces bons.

Les commerces ayant accepté en 2020 et 2021 les bons pendant la période du Covid peuvent utiliser la même application pour encaisser les bons. Des explications sont en ligne sur <https://bons.hostcard.ch/guide-hostcard> Les commerçants peuvent mettre à jour des informations en cas de changement de compte bancaire par exemple. Les commerces souhaitant participer à l'action peuvent contacter le service des finances de la commune de Milvignes par courriel à milvignes.finances@ne.ch

L'Association des Commerçants de Colombier (ACC) lance en parallèle une action de vente de bons de CHF 10.- **valables uniquement dans les commerces membres de l'association**. Le lien pour les commandes de ces bons, ainsi que la liste des membres de l'ACC se trouvent sur le site internet <https://www.acc-colombier.ch/> L'ACC répond aux questions des clients et de ses membres par courriel à info@acc-colombier.ch



La Commune de Milvignes, l'ACC, ainsi que tous les commerces de la commune invitent la population à penser à ces bons d'achat pour les cadeaux d'anniversaire ou de fin d'année.

Le Conseil communal

Colombier, le 28 novembre 2022

Renseignements complémentaires : Philippe DuPasquier, conseiller communal en charge de l'urbanisme, des finances et de l'économie
philippe.dupasquier@ne.ch, 079 638 01 23